

Pistes et itinéraires cyclables

HAGUENAU À VÉLO

RAPIDE →

← **ECONOMIQUE**

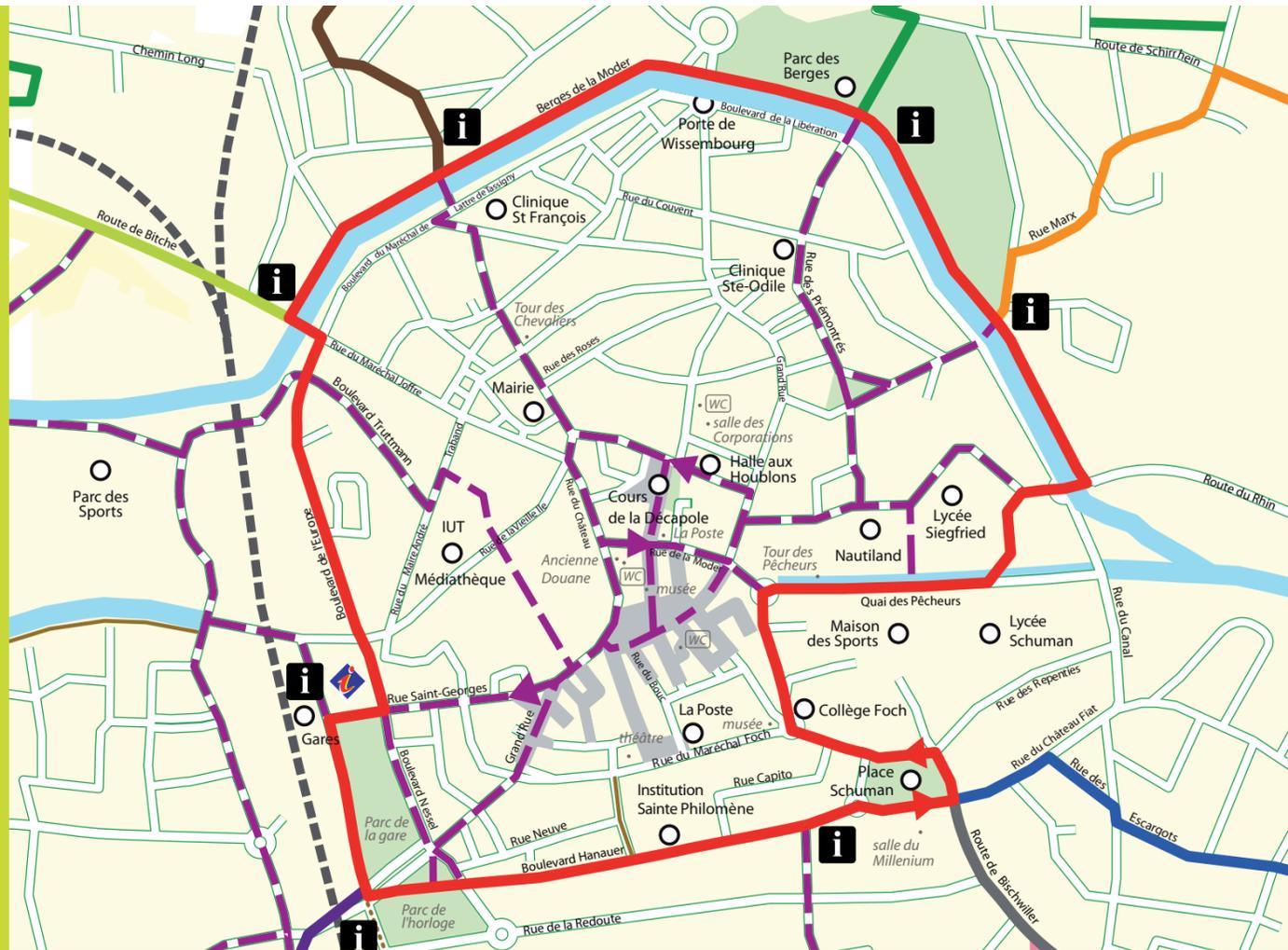
ECOLOGIQUE →

← **SAIN**



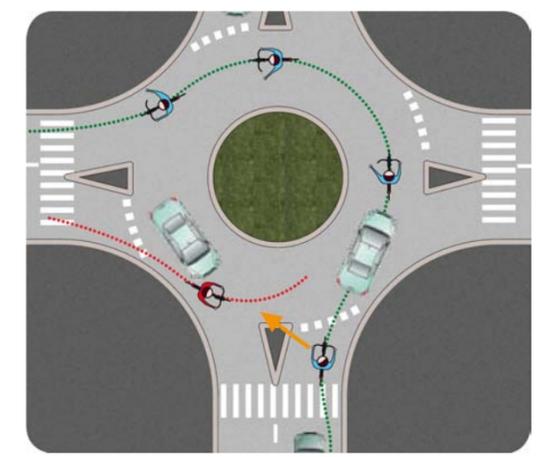
www.ville-haguenau.fr

Imprimé sur papier recyclé - Edition Octobre 2009

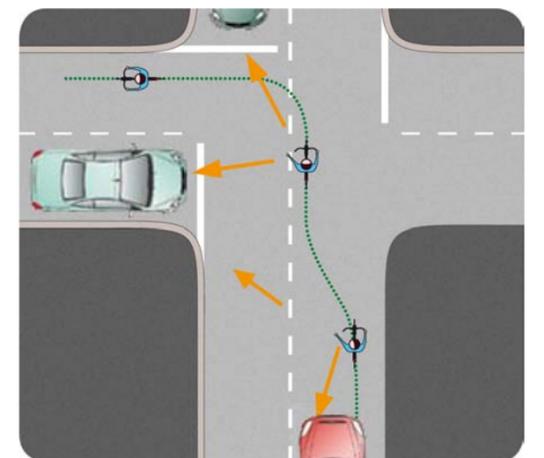


Circuler à vélo Les cas particuliers →

- ### Prendre un giratoire
- Je cède la priorité aux piétons.
 - Je signale toujours la direction que je vais prendre en tendant le bras.
 - Je ne roule pas trop à gauche, sinon certains automobilistes pourraient me dépasser par la droite, rendant ma sortie dangereuse.
 - Je ne roule pas trop à droite sinon certains automobilistes pourraient me couper la route.
 - Les giratoires servent à diminuer la vitesse des véhicules, qui devient proche de celle du vélo !



- ### Le tourne-à-gauche direct
- Je vérifie qu'aucun véhicule ne va me doubler.
 - Je signale mon intention en tendant le bras gauche et me déporte progressivement.



- ### Les carrefours complexes
- Je me déporte sur la droite et me positionne perpendiculaire à la voie.
 - Je vérifie que la voie est libre ou j'attends le feu vert des piétons.

- ### Les carrefours avec sas
- Pendant que les véhicules sont à l'arrêt, je me positionne devant, dans le sas aménagé juste avant le feu.
 - Lorsque le feu passe au vert et que la voie est libre, j'effectue mon virage.

Pourquoi le vélo ?

Efficacité
Pour les trajets urbains, le vélo est souvent plus rapide que la voiture.

Economies
Réduire ses dépenses de transport, c'est facile avec le vélo ! Peu d'entretien, pas de parking à payer, pas de carburant !

Ecologie
En troquant l'auto pour le vélo, vous agirez directement en faveur de l'environnement en limitant les émissions de gaz à effet de serre !

Energie et santé
Le vélo vous permet de faire un exercice physique quotidien, modéré mais efficace. Moins de stress, plus d'énergie !

Et même du plaisir
Découvrir sa ville à un autre rythme, commencer ou terminer sa journée de travail en plein air, se déplacer relax...

N'hésitez plus, optez pour le vélo !

Les panneaux de signalisation

- Piste ou bande cyclable conseillée
- Piste ou bande cyclable obligatoire
- Circulation interdite
- Accès interdit aux cycles
- Sens unique
- Les vélos peuvent circuler dans les deux sens
- Zone limitée à 30km/h. En cas de sens unique, à vélo, on peut circuler dans les deux sens.
- Zone de rencontre (limitée à 20km/h)
- Les piétons sont prioritaires.
- Aire piétonne. A vélo, on roule au pas en donnant la priorité aux piétons

Et n'oubliez pas, la route, ça se partage !

Les équipements de mon vélo



Equipement obligatoire Equipement conseillé



RÉSEAU JALONNÉ

- 1 à 9 Itinéraires principaux
- Itinéraires de liaison
- Itinéraires du Conseil Général
- i Relais information services
- o et Saint Joseph Sites jalonnés

RÉSEAU NON JALONNÉ

- Itinéraires aménagés
- Itinéraires conseillés non-aménagés
- Itinéraires VTT-VTC
- Zone piétonne
- o Office de Tourisme
- Points d'intérêt